



L'ACTUALITÉ

C'est dans un contexte bien particulier que nous lançons le premier numéro de notre *Lettre d'info*, avec un établissement dont les portes sont closes en raison de cette crise sanitaire majeure.

Et ce jusqu'à quand ? Même avec la date de déconfinement annoncée, la reprise des activités sera conditionnelle et se fera progressivement ; même dans le scénario le plus optimiste, nous ne sommes pas certains de pouvoir garantir la tenue des activités collectives pour les raisons que vous comprendrez aisément.

Les décisions ne nous appartiennent pas, et arrivent au compte-goutte. Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons davantage !



ON S'ADAPTE !

Alors oui, cette situation inédite (et anxiogène) nous oblige à nous adapter...

- des solutions alternatives
- la saison musicale
- les examens instrumentaux
- les examens de Formation Musicale
- votre cotisation d'inscription
- Les ateliers instrumentaux
- l'année scolaire 2020-2021
 - * les réinscriptions
 - * les préinscriptions



DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Pour les enseignants de l'école de musique, c'est l'occasion de mettre en œuvre des solutions pédagogiques alternatives en fonction de leur activité, qui passent forcément par l'outil informatique. Un outil cependant très convoité en cette période de télétravail...

Malheureusement, certaines activités sont impossibles à remplacer (les pratiques collectives, mais pas seulement). Les professeurs proposent quand ils le peuvent des activités ludiques et de découverte, en ligne.

Si vous n'avez pas de nouvelles de votre professeur, n'hésitez pas à nous contacter par mail :

ecoledemusique@pol-cdc.fr



MAINTENIR LE LIEN

Les méthodes alternatives sont certes moins conviviales et sans doute moins adaptées à l'apprentissage de la musique. Elles ont cependant le grand mérite de maintenir le contact des élèves avec leur pratique et surtout...de maintenir le lien entre nous !

C'est aussi le sens de notre « *prescription musicale* » quotidienne, qui vous accompagne depuis le début du confinement : vous divertir, transmettre notre énergie, éveiller votre curiosité.



LA SAISON MUSICALE

Elle est suspendue au moins jusqu'à l'annonce officielle du déconfinement, mais aussi des préconisations pour les événements rassemblant du public. En outre, les spectacles tels que ceux prévus pour notre festival demandent une longue préparation...



L'Education Nationale supprime les examens importants, et nous sommes contraints pour les mêmes raisons de faire de même, ou de les reporter.

Pour les **classes instrumentales**, le passage d'un cycle à l'autre se fait sous forme d'examen en présence d'un jury (en moyenne tous les quatre ans). Si vous n'avez pas entendu parler de cet examen cette année, c'est que le passage dans l'année suivante est automatique.

Examens instrumentaux de fin de 1er Cycle

Ils sont **remplacés par le contrôle continu**, toutes disciplines confondues. Cela concerne aussi les Musiques Actuelles Amplifiées pour lesquelles l'évaluation continue sera d'autant plus aisée que le programme s'étale sur toute l'année.

Examens instrumentaux de fin de 2ème Cycle

C'est plus compliqué : ces examens constituent pour beaucoup d'élèves l'aboutissement de leurs études musicales, et la prestation à un moment défini est un élément essentiel de l'évaluation de tout musicien autonome...

Ils seront donc **reportés à l'automne**, avec une part de contrôle continu.



LES EXAMENS DE FORMATION MUSICALE

Pour la majorité des classes, les passages dans le degré supérieur se font **automatiquement**. Ce dispositif ne sera pas affecté par l'interruption provisoire des cours.

Examen d'orientation de fin de 2ème année de Cycle1 (élèves inscrits en 1.2 FM)

Contrôle continu. Les élèves seront placés soit en 3ème année soit directement en 4ème, selon leurs évaluations.

Examen de FM de fin de 1er Cycle

(élèves inscrits en 1.FC1 FM)

Tous les élèves de FC1 seront inscrits à la rentrée prochaine en FM2.1 Mais, **ils devront valider leur entrée en 2ème cycle en janvier 2021** (à la place du contrôle semestriel), les élèves ayant une moyenne insuffisante pouvant repasser un examen en mai/juin.

Cas particulier (qui vaut pour tous les degrés) : il peut être conseillé à un élève jugé trop faible pour suivre en deuxième cycle de se maintenir dans son cours actuel.

Examen de FM de fin de 2ème Cycle

(élèves inscrits en 2.FC2 FM)

Lucile juge possible l'**organisation d'épreuves adaptées**, à distance, d'ici à la fin de l'année.

Cela permettra aux élèves concernés de conclure leur parcours de FM et de rejoindre le cours de Culture musicale en septembre.

Si vous êtes concerné-e, gardez le contact avec le professeur !



VOTRE COTISATION D'INSCRIPTION

Comme pour la cotisation à une association, la cotisation d'inscription à l'école de musique ne correspond pas à des frais pédagogiques. Son remboursement, même partiel, ne peut s'envisager (voir à ce sujet le *Règlement Intérieur*).

Cependant, conscient du bouleversement de nos activités que le confinement occasionne, le Conseil communautaire pourrait voter une réduction de la cotisation de l'année scolaire 2020-2021, au prorata du nombre de semaines impactées.



LES ATELIERS INSTRUMENTAUX

Les ateliers de découverte instrumentale ont été eux-aussi perturbés par la situation sanitaire : les enfants n'ont pas pu fréquenter la totalité des ateliers, ce qui nous amène à revoir l'organisation en cette fin d'année. Si la date du déconfinement le permet, nous compléterons (sous une autre forme) le dispositif, de façon à permettre aux enfants de faire leur choix avant la rentrée prochaine.

Votre enfant a déjà choisi son futur instrument ?

Nous vous transmettrons dans les prochaines semaines un questionnaire à nous retourner (en raison des possibilités des classes, il est conseillé de noter plusieurs choix par ordre de préférence).



L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

La fin de l'année scolaire approche, et avec elle la préparation de l'année suivante...

Les modalités de **renouvellement des inscriptions** restent identiques, avec un retrait des dossiers aux alentours du 15 juin, et un retour souhaité avant le samedi 11 juillet 2020. Les modalités seront bien entendu adaptées aux conditions du moment.

Nouvelles inscriptions (nouveaux élèves) : début des préinscriptions le lundi 18 mai. Les formulaires seront à retirer au secrétariat, ou à télécharger sur le site internet de la Porte Océane du Limousin (informations diverses sur la page de l'école de musique).

Sur l'ensemble des sujets traités dans cette lettre d'info, des précisions à venir par courrier électronique.

Prenez soin de vous et à bientôt, le plus tôt possible !

